



## MICRO-CREDIT « La vie au Niger par l'élevage »

### PROTOCOLE D'ACCORD

ENTRE

LA COMMUNE DE DIAGOUROU représentée par Monsieur AMADOU KADRI maire de la commune

ET

L'ASSOCIATION FREDIE; LA VIE AU NIGER représentée par MAURICETTE PIEL, la présidente de l'association

-----  
L'ASSOCIATION FREDIE LA VIE AU NIGER et LA COMMUNE DE DIAGOUROU conviennent de ce qui suit:

#### ARTICLE 1: LE PROJET

Micro- crédit consistant à la lutte contre la pauvreté envers les femmes les plus vulnérables. Il est convenu qu'il ne sera pas versé d'argent aux intéressées, mais qu'il leur sera fourni 4 petits ruminants ( chèvres) soit 3 femelles et un mâle.

Au bout d'un an, à la suite des gestations, chaque bénéficiaire rembourse un cabri femelle s'il en a eu, sinon un mâle. Ces animaux seront attribués à d'autres nouvelles bénéficiaires. La fin des obligations de remboursement sera atteinte, en principe, au bout de quatre ans. Si un événement empêche un remboursement, ce dernier est reporté à l'année suivante et l'engagement est reconduit d'un an.

#### ARTICLE 2:

L'association s'engage à verser à la commune de Diagourou la somme (non remboursable) de 2.000.€ (deux mille euros) soit, à titre indicatif, environ 1.312.000FCFA (un million trois cent douze mille francs CFA).

Ce fond servira à l'achat des ruminants pour doter 12 femmes au démarrage, le reste servira au fonctionnement du projet (identification des bénéficiaires, achat des animaux, transport et mise à disposition des animaux aux bénéficiaires, coût du déplacement pour toucher les fonds).

L'association s'engage, par ailleurs, à verser ensuite la somme, non remboursable, de 150€ par an, pendant 3 ans, pour le suivi du projet (détaillé dans l'article 4).

#### ARTICLE 3:

L'association, par sa représentante Mauricette PIEL, verse les fonds à la commune de Diagourou par son receveur Monsieur Maoudo AMADOU, par l'intermédiaire de Western union. Ces fonds seront placés dans le compte de la commune dans le chapitre hors budget de la commune. La

Micro-crédit « la vie au Niger par l'élevage »

Page 1 sur 2

Handwritten signature of Mauricette Piel, with the initials 'MP' written below it.

Handwritten signature of Maoudo Amadou.

commune accuse réception de la somme par la signature d'un reçu, scanné et envoyé par courrier électronique à l'adresse de l'association: [fredielavieauniger@yahoo.fr](mailto:fredielavieauniger@yahoo.fr)

#### ARTICLE 4:

La commune s'engage à réceptionner cette somme (cf article 2), en accuser réception (cf article 3) et à en justifier les dépenses.

Elle s'engage à:

- Identifier le ou les premier(s) village(s) où il y aura des bénéficiaires,
- Identifier les bénéficiaires et leur faire signer le contrat moral (qui restera en mairie).
- Effectuer l'achat des ruminants,
- Effectuer le transport des animaux vers les bénéficiaires,
- mettre à disposition l'agent vétérinaire pour qu'il assure un suivi semestriel des animaux et les vaccinations annuelles nécessaires,
- Produire un rapport annuel sur l'état de santé du bétail, et le transmettre à l'association,
- Récupérer, chaque année, les animaux remboursés et les replacer, après contrôle sanitaire, aux nouvelles bénéficiaires,
- Fournir à l'association, chaque année, un rapport financier relatif au micro-crédit, avec les justificatifs, et le tenir disponible en mairie,
- Fournir à l'association, chaque année, la liste des bénéficiaires (leur ancienneté dans le projet et les événements de l'année) et la tenir disponible en mairie.

#### ARTICLE 5:

En cas de manquement au niveau des justificatifs de chaque année, la commune s'engage à rembourser le montant de la somme non justifiée à l'association Fredie; la vie au Niger;

#### ARTICLE 6:

En cas de litige, un règlement à l'amiable sera recherché.

#### ARTICLE 7:

Le présent protocole entre en vigueur à compter de l'arrivée des fonds. La commune s'engage alors à doter les bénéficiaires dans un délai de 6 mois maximum.

En fait de quoi les parties ont signé:



Micro-crédit « la vie au Niger par l'élevage »

**Frédie : la vie au Niger**  
La Présidente Association de loi 1901  
Mauricette PIELLE MOUTIER  
14220 DONNAY  
[fredielavieauniger@yahoo.fr](mailto:fredielavieauniger@yahoo.fr)

Page 2 sur 2

  
MP 